

09 mars 2026

PROVINCE DE
QUÉBEC
VILLE DE THURSO

SÉANCE ORDINAIRE tenue à l'Hôtel de Ville, le lundi 09 mars 2026
à dix-huit heures, à laquelle sont présents :

SON Honneur la Mairesse, Madame Mélanie Boyer et les Conseillers
suivants :

Philippe Boivin, Daniel Lafleur, Tyna Mathews, Robin Pilon,
Jean Denis, Gabriel Marakis;

FORMANT QUORUM sous la présidence de son Honneur la Mairesse au fauteuil, le
Greffier-trésorier et Directeur général Normand Dupont et le Directeur général adjoint Hugo
Blais sont aussi présents.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance (quorum).
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal.
4. Dépôt – Rapport de dépenses – Délégation de pouvoirs et virements budgétaires.
5. Parole au public.
6. Dépôt de documents / Correspondance :
7. Avis de motion et Dépôt projet de règlement :
8. Adoption de Règlements :
 - a) 2^e projet de Règlement 03-2026 modifiant le *Règlement de zonage* no. 14-2021 afin de diviser la zone R-h-167 en trois zones distinctes (R-h-167, R-j-169 et R-k-170), de redéfinir les limites entre les zones R-h-167 et R-a-122, et d'adapter les normes et usages autorisés, en raison des agrandissements successifs de l'aire d'affectation « habitation mixte » - **Possibilité de demandes référendaires du 10 au 18 mars 2026** ;
 - b) Projet final du Règlement 04-2026 modifiant le *Règlement de zonage* numéro 14-2021 afin d'exiger la production de plans et devis préparés, scellés et signés par un ingénieur membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec en matière de drainage, de structure, de gestion des eaux pluviales et d'aménagement général.
9. Commission des SERVICES ADMINISTRATIFS :
 - a) Rapport de la Commission des services administratifs ;
 - b) Demande de subvention – Coop Santé – 3^e année (final) ;
 - c) Groupe DL -Solutions informatiques.
10. Commission de la QUALITÉ DE VIE et de la CULTURE :
 - a) Rapport de la Commission de la qualité de vie et de la culture ;
 - b) Partenariat avec le Club Optimiste de Thurso-Fête nationale du Québec 2026 ;
 - c) Programmation d'artistes à la Place du Citoyen pour la saison estivale 2026 ;
 - d) Embauche étudiants pour le Camp de jour de la relâche 2026 ;
 - e) Journée de pêche pour les enfants (28 mars 2026) – Chevaliers de Colomb de Thurso ;
 - f) Tournoi de golf annuel de l'atelier FSPN ;
 - g) Utilisation gratuite des locaux de la Ville pour organismes et/ou associations 2026 ;
11. Commission de la QUALITÉ DU MILIEU :
 - a) Rapport de la Commission de la qualité du milieu ;
 - b) Contrats de balayage mécanisé et tonte de gazon avec le MTQ pour 2026 ;
 - c) Panneaux solaires à Thurso – SAGE solaire ;
 - d) Achat sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) – mandat 4 ans UMQ.
12. Commission du SERVICE D'URBANISME :
 - a) Rapport du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);
 - b) Rapport du Comité de démolition ;
 - c) Refus d'une modification au Règlement de zonage.

09 mars 2026

13. Commission de la SÉCURITÉ PUBLIQUE :
 - a) Rapport de la Commission de la sécurité publique ;
 - b) Fermeture de rues pour la Fête nationale du Québec 2026 ;
 - c) Cotisation Érik Périard-Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec.
14. Rapport de la mairesse.
15. Varia / Affaires nouvelles :
 - a) Dépôt subvention programme OASIS.
16. Parole au public sur les points de l'ordre du jour.
17. Levée de la séance.

Rés. : 2026-03-378

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour, déposé par Madame la Mairesse, soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-03-379

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux des 9 et 16 février 2026 ont été remises à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MONSIEUR GABRIEL MARAKIS

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des séances du Conseil municipal tenues les 9 et 16 février 2026 soient approuvés.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-03-380

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

APPUYÉ PAR MONSIEUR GABRIEL MARAKIS

De prendre acte du dépôt par le greffier-trésorier et directeur général de la liste des dépenses autorisées et des virements budgétaires effectués au cours du mois de février 2026 en vertu de la délégation de pouvoirs contenue au Règlement 03-2018 (*Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et délégrant certains pouvoirs de dépenser du conseil*) décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

PAROLE AU PUBLIC : Tenue d'une période de questions :

Début à 18 h 02 ; Fin à 18 h 18

Rés. : 2026-03-381

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

09 mars 2026

ET RÉSOLU :

QUE le 2^e projet de Règlement 03-2026 modifiant le *Règlement de zonage* no. 14-2021 afin de diviser la zone R-h-167 en trois zones distinctes (R-h-167, R-j-169 et R-k-170), de redéfinir les limites entre les zones R-h-167 et R-a-122, et d'adapter les normes et usages autorisés, en raison des agrandissements successifs de l'aire d'affectation « habitation mixte »

QU'une possibilité de demandes référendaires soient prévues du 10 au 18 mars 2026.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-03-382

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

APPUYÉ PAR MADAME TYNA MATHEWS

ET RÉSOLU :

QUE le projet final du Règlement 04-2026 modifiant le *Règlement de zonage* numéro 14-2021 afin d'exiger la production de plans et devis préparés, scellés et signés par un ingénieur membre en règle de l'Ordre des ingénieurs du Québec en matière de drainage, de structure, de gestion des eaux pluviales et d'aménagement général ;

ET le projet final de Règlement 04-2026 est déposé.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-03-383

CONSIDÉRANT l'adoption du budget 2026 et des projets intégrés :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le versement de la somme de 18 500 \$ à la Coop de solidarité en soins de santé de Thurso, pour l'exercice financier 2026 (3^e année-final), conformément à son engagement financier.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-03-384

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME TYNA MATHEWS

APPUYÉ PAR MONSIEUR GABRIEL MARAKIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le directeur général adjoint, à signer pour et au nom de la Ville de Thurso le déploiement informatique auprès de Groupe DL Solutions informatiques quant à tout service demandé auprès de ceux-ci.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-03-385

CONSIDÉRANT le partenariat entre le Club Optimiste de Thurso et la Ville de Thurso lors des activités de la fête nationale du Québec ;

CONSIDÉRANT le désir du Conseil municipal de répéter le partenariat avec le Club Optimiste de Thurso pour bonifier les activités de la fête nationale du Québec 2026 :

09 mars 2026

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MADAME TYNA MATHEWS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso confirme au Club Optimiste de Thurso son désir de participer financièrement à la fête nationale du Québec en 2026 afin de bonifier les activités en contribuant aux frais à raison de 50 % jusqu'à un maximum de 7 500 \$.

QUE le Club Optimiste présente un bilan financier des activités de la fête nationale du Québec.

QUE l'engagement de la municipalité soit effectué suite à la présentation de pièces justificatives (factures originales).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-03-386

CONSIDÉRANT le désir du Conseil municipal d'avoir une programmation d'artistes à la Place du Citoyen, pendant la saison estivale 2026 :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MONSIEUR GABRIEL MARAKIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le coordonnateur aux loisirs, à signer pour et au nom de la Ville de Thurso les contrats avec les différents artistes (budget 5 000 \$) et l'animation dans les parcs (budget 3 000 \$), tout en respectant les enveloppes budgétaires.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller Daniel Lafleur quitte son siège à 18 h 24.

Rés. : 2026-03-387

CONSIDÉRANT l'engagement d'étudiant(e)s pour l'organisation d'un camp de jour durant la semaine de relâche 2026;

CONSIDÉRANT les recommandations de la Commission de la qualité de vie :

IL EST PROPOSÉ PAR

APPUYÉ PAR

ET RÉSOLU :

Que le Conseil municipal de la Ville de Thurso confirme la réembauche des étudiants suivants pour la période de relâche 2026, aux conditions suivantes :

- | | | | |
|-------------------------|-------------------|------------|--------------------|
| • Nellie Vincent | monitrice en chef | 21.50 \$/h | (3 ans expérience) |
| • Charlie Jade Ducharme | monitrice | 18.60 \$/h | (2 ans expérience) |
| • Claudie Gagné | TES | 20.50 \$/h | (3 ans expérience) |
| • Émily Lafleur | monitrice | 18.60 \$/h | (2 ans experience) |

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller Daniel Lafleur reprend son siège à 18 h 25.

09 mars 2026

Rés. : 2026-03-388

CONSIDÉRANT la demande de commandite des Chevaliers de Colomb de Thurso auprès de la Ville de Thurso :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

APPUYÉ PAR MADAME TYNA MATHEWS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise la contribution de 100\$ pour la journée de pêche pour les enfants qui aura lieu le 28 mars 2026 à la salle des Chevaliers de Colomb de Thurso.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-03-389

CONSIDÉRANT la demande de commandite de l'Atelier FSPN pour son Tournoi de golf annuel au profit du Centre de formation adaptée Petite-Nation (Atelier FSPN):

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GABRIEL MARAKIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise la commandite du tournoi de golf annuel au profit du centre de formation adaptée Petite-Nation (Atelier FSPN) le samedi 13 juin 2026 au club de golf Montpellier par la participation d'un groupe de 4 personnes à 135\$ par personne, incluant le golf, la voiturette et le souper.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-03-390

CONSIDÉRANT la demande de financement d'organismes ou d'associations;

CONSIDÉRANT que ces subventions serviront prioritairement à l'utilisation de diverses infrastructures de loisirs :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise l'utilisation gratuite de locaux de la municipalité par les organismes ou les associations ci-dessous dans le cadre de leurs activités en 2026/2027 :

Friendship Club

L'utilisation gratuite de locaux au centre communautaire pour leurs réunions bimensuelles le mercredi et pour la tenue d'un bingo et de leur bazar annuel suite à un avis effectué au bureau du Responsable des Loisirs.

Cercle de Fermières

L'utilisation gratuite de locaux au centre communautaire pour leurs réunions mensuelles.

09 mars 2026

L'Amicale de Thurso/ Vie active / Whist militaire

L'utilisation gratuite de locaux au centre communautaire tous les jeudis pour leurs activités et la grande salle (samedi) pour leur souper de Noël et fin d'année.

Club de soccer

L'utilisation gratuite de la salle communautaire (fin août) et l'utilisation gratuite de locaux pour les inscriptions (mars) et la formation des entraîneurs en avril.

Club Optimiste

L'utilisation gratuite de la salle communautaire pour la tenue du bingo des enfants (avril), deux soupers spectacles d'humour (avril), le Salon Opti-Cadeau (novembre), le Noël des enfants (décembre) et la Fête nationale (juin).

Chevaliers de Colomb

L'utilisation gratuite de la salle communautaire pour la tenue d'un carnaval (février), du souper du tournoi de golf (septembre) et du souper du 3^e âge (décembre).

Club de patinage artistique

L'utilisation gratuite de l'aréna pour les inscriptions et pour la tenue de leur AGA (mai).

Coop Santé

L'utilisation gratuite de la salle de l'hôtel-de-ville pour la tenue de leur AGA (avril).

CR3A de Papineau

L'utilisation gratuite d'un local au centre communautaire pour deux cliniques d'impôt gratuites en mars qui s'adressent aux personnes de 55 ans et plus à faible revenu.

Club de karaté

L'utilisation gratuite d'un local au centre communautaire pour la tenue d'un atelier de fin d'année (mai).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-03-391

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME TYNA MATHEWS

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso avise le MTQ de son intérêt à renouveler les contrats ci-dessous, pour l'année 2026, à savoir :

- Balayage mécanisé 1 801.05 \$
- Tonte de gazon 599.57 \$

Adoptée à l'unanimité.

09 mars 2026

Rés. : 2026-03-392

CONSIDÉRANT que Sage Solaire Inc. (« le Promoteur ») souhaite déposer une soumission dans le cadre de l'appel d'offres Hydro-Québec A/O 2025-01 l'acquisition d'un bloc de 300 MW d'énergie solaire photovoltaïque ;

CONSIDÉRANT que le projet vise le développement, la construction, l'exploitation et l'entretien d'une centrale solaire photovoltaïque sur le territoire de la Ville de Thurso ;

CONSIDÉRANT que le site visé est situé sur les lots situés sur le site d'Investissement Québec (Fortress) ;

CONSIDÉRANT que le conseil reconnaît les retombées économiques et fiscales potentielles du projet ainsi que sa contribution à la transition énergétique ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GABRIEL MARAKIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso appuie formellement le projet de centrale solaire photovoltaïque développé par Sage Solaire Inc. dans le cadre de l'appel d'offres Hydro-Québec A/O 2025-01.

QUE la Ville de Thurso confirme qu'un processus de modification réglementaire sera entrepris conformément aux procédures applicables afin d'assurer que le projet sera conforme à la réglementation municipale et au zonage en vigueur.

QUE la présente résolution d'appui n'a pas pour effet de soustraire le projet à l'obtention des permis, autorisations et approbations requis conformément aux lois et règlements applicables.

QUE la Ville de Thurso reconnaisse que le projet fera l'objet des démarches d'information et de consultation prévues par la réglementation applicable.

QUE la Ville de Thurso autorise le Promoteur à inclure la présente résolution au dossier de soumission déposé auprès d'Hydro-Québec.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-03-393

CONSIDÉRANT que la Ville de Thurso a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) ;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal* :

– Permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de biens meubles ;

– Précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;

– Précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

09 mars 2026

CONSIDÉRANT que la Ville de Thurso désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les quatre (4) prochaines années ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récépissé au long;

QUE la Ville de Thurso confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour quatre (4) ans, soit jusqu'au 30 avril 2030 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2029-2030 ;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville de Thurso devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel ;

QUE la Ville de Thurso confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaires aux activités de la Ville de Thurso, pour les hivers 2026-2027 à 2029-2030 inclusivement ;

QUE la Ville de Thurso confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats ;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Thurso s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé ;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Thurso s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, le formulaire d'adhésion à la date fixée ;

QUE la Ville de Thurso reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2026-2027, ce pourcentage est fixé à 1 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2 % pour les non-membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres ;

QU'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-03-394

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin de modifier le *Règlement de zonage* pour l'immeuble situé au 138, rue Alexandre, afin de permettre un changement d'affectation de résidentiel à commercial pour l'exploitation d'un garage de mécanique automobile ;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la demande et recommande au conseil municipal de ne pas autoriser cette modification ;

09 mars 2026

CONSIDÉRANT que l'immeuble visé est situé dans un secteur à vocation résidentielle ;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'un usage commercial pour l'exploitation d'un garage de mécanique automobile pourrait entraîner, et entraîne déjà, des nuisances pour le voisinage, notamment en matière de bruit, de circulation, d'achalandage et d'autres inconvénients ;

CONSIDÉRANT les préoccupations et plaintes exprimées relativement aux impacts sur la qualité de vie des résidents du secteur ;

CONSIDÉRANT qu'un usage commercial pour l'exploitation d'un garage de mécanique automobile serait actuellement exercé à cette adresse, lequel n'est pas conforme au zonage résidentiel en vigueur, et que le conseil municipal souhaite que cet usage cesse ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal refuse la demande de modification au *Règlement de zonage* visant à permettre un changement d'affectation de résidentiel à commercial pour l'exploitation d'un garage de mécanique automobile pour l'immeuble situé au 138, rue Alexandre, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme ;

QUE la municipalité entreprenne les démarches nécessaires afin de faire cesser l'usage commercial pour l'exploitation d'un garage de mécanique automobile non conforme au *Règlement de zonage* actuellement en vigueur pour cet immeuble ;

QUE d'autoriser la direction générale et l'inspecteur municipal à entreprendre toute démarche utile et à émettre, s'il y a lieu, tout constat d'infraction ou recours nécessaire afin d'assurer l'application de la réglementation municipale;

QUE l'usage commercial pour l'exploitation d'un garage de mécanique automobile exercé actuellement ne constitue pas un droit acquis et ne sera reconnu à aucune fin légale, conformément au *Règlement de zonage* en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-03-395

CONSIDÉRANT l'organisation de la fête nationale au centre communautaire le 23 juin 2026;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des participant(e)s lors de l'évènement ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME TYNA MATHEWS

APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise la fermeture des rues suivantes, le 23 juin 2026, de 12h00 à 24h00, soit :

- Une section de la rue de l'Hôtel-de-Ville, entre les rues Bourget et Montcalm.

09 mars 2026

- Une section de la rue Bourget, entre la rue de l'Hôtel-de-Ville et la rue Jacques-Cartier.
- Une section de la rue de l'Hôtel-de-Ville, entre les rues Papineau et Bourget.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-03-396

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le paiement de la cotisation comme membre actif d'Érik Périard auprès de l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec (AGSICQ) au montant de 375.97 \$.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2026-03-397

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a mis en place le Programme OASIS, visant à offrir un soutien financier aux organismes municipaux afin de les aider à se protéger contre les effets néfastes des changements climatiques;

CONSIDÉRANT que ce programme soutient notamment des projets de verdissement permettant de réduire les impacts des vagues de chaleur et des pluies torrentielles, phénomènes météorologiques appelés à s'intensifier en raison des changements climatiques ;

CONSIDÉRANT que le Volet 2 du Programme OASIS permet de financer la mise en œuvre de projets de verdissement dans les communautés urbaines et rurales ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Thurso souhaite mettre en œuvre des aménagements issus de son Plan directeur de verdissement afin d'améliorer la qualité de vie des citoyens, proposer des solutions résilientes face aux changements climatiques et protéger la biodiversité ;

CONSIDÉRANT que le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) offre un accompagnement pour la préparation et le dépôt de la demande d'aide financière, la coordination avec les partenaires et la gestion de la mise en œuvre du projet :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme OASIS – Volet 2 ;

QUE le conseil municipal mandate le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (CREDDO) afin de préparer et de déposer, au nom de la Ville de Thurso, la demande d'aide financière dans le cadre du Programme OASIS ;

QUE la Ville de Thurso s'engage à assumer sa part des coûts des dépenses admissibles au projet, pour un montant maximal de 200 000 \$;

09 mars 2026

QUE le conseil municipal autorise monsieur Normand Dupont, secrétaire-trésorier et directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Thurso, tous les documents nécessaires à la présentation et à la mise en œuvre du projet, incluant toute convention d'aide financière avec le gouvernement du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

PAROLE AU PUBLIC : tenue d'une période de questions sur les points de l'ordre du jour :

Début à 18 h 37 ; Fin à 18 h 41.

Rés. : 2026-03-398

MONSIEUR DANIEL LAFLEUR PROPOSE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

QUE la présente séance soit levée à 18 heures 42.

Adoptée à l'unanimité.

(signé)

Mélanie Boyer
Mairesse

(signé)

Normand Dupont
Greffier-trésorier et Dir. gén.

Je, Mélanie Boyer , mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

(signé)

Mairesse